

SPA BioTexCom
Adresse légale: Obstmark, 1, Herisau, 9100, Suisse
Numéro d'entreprise CHE-339.378.563

PROTOCOLE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES,
24 JANVIER 2020

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de SPA BioTexCom (ci-après dénommée la "Société") s'est tenue le 24 janvier 2020 rue 1 Obstmarkt, 9100 Herisau, Suisse.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée générale des actionnaires a été déclarée ouverte à 10h30 par le président de l'assemblée, M. Albert Tochilovsky, unique actionnaire de la Société.

Le Président a également noté que, conformément à la Charte de la Société, le procès-verbal de l'assemblée sera disponible sur le site Internet de la Société pendant une certaine période après le déroulement de l'assemblée générale des actionnaires.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉUNION DES ACTIONNAIRES

Conformément à la charte de la société, le président de l'assemblée a nommé M. Theodor George Seitz, administrateur de la société, secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition du Président, les membres de l'assemblée ont élu en qualité d'orateurs les personnes suivantes parmi les actionnaires ou leurs représentants: M. Albert Tochilovsky.

Le comité de l'assemblée annuelle des actionnaires, outre le président de l'assemblée, comprend le secrétaire de l'assemblée et des intervenants.

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président fait les déclarations suivantes concernant la convocation et la composition de la réunion.

L'agenda

La réunion est convoquée avec l'ordre du jour suivant et les solutions proposées:

1. Rapports statutaires sur les états financiers

Présentation et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et proposition de répartition des résultats des performances.

La solution proposée: les membres de l'Assemblée générale des actionnaires approuvent les comptes annuels obligatoires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que la répartition des résultats conformément à la proposition de l'administrateur.

3. Décisions concernant le plan du développement de la société

Compte tenu des recommandations des représentants des branches de SPA BiolexCom, le directeur recommande les décisions suivantes.

Solutions suggérées:

- 1) dans le cadre (a) d'une augmentation du niveau d'infertilité dans le monde, selon les statistiques de l'OMS; (b) les changements attendus dans la législation des États membres de l'UE visant à légaliser le don d'ovocytes; c) le refus des collègues italiens de vendre ou de louer une ancienne clinique de FIV à Milan; les membres de l'assemblée générale des actionnaires autorisent l'administrateur à apporter des modifications et des ajouts au plan du développement de SPA BioTexCom en tenant compte des conséquences et des amendements pertinents:
 - a) SPA BioTexCom prévoit d'étendre son réseau de bureaux de représentation dans l'Union européenne; b) le réseau est composé d'agences d'information représentatives et de centres médicaux spécialisés sur le don d'ovocytes à Milan et à Vienne.

- 2) dans le cadre (a) des nombreux faits de fraude de la part des soi-disant agences de PMA, qui auraient disparu après la réception du premier paiement des clients; b) la nécessité d'élargir la banque d'ovocytes pour mettre en œuvre des programmes compte tenu de l'augmentation du nombre de clients, qui dépasse actuellement 150 cycles par mois; (c) la responsabilité sociale de SPA BioTexCom et l'amélioration des normes de service à la clientèle, les membres de l'assemblée générale des actionnaires autorisent le directeur à modifier et à compléter le plan de développement de BioTexCom, en tenant compte des conséquences et des modifications pertinentes:
 - a) dans le cas d'une demande de PMA (maternité de substitution et don d'ovocytes) en utilisant des ovocytes de donneur dans un centre médical sous la marque de BioTexCom, l'accord est fait par e-mail et le premier paiement est effectué au moment de la ponction du donneur d'ovules; b) si le client n'est pas arrivé à la date convenue à cause de force majeure ou pour une autre bonne raison (grossesse naturelle, divorce, maladie du client), aucun frais ne sera facturé, et les œufs reçus seront cryoconservés dans la banque d'œufs de BioTexCom.

Avis de convocation à une réunion

Les notifications de convocation de l'assemblée générale des actionnaires seront adressées au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date de l'assemblée, à l'administrateur de la société, au commissaire aux comptes indépendant de la société et aux détenteurs d'actions nominatives émises par la société. Aucune preuve de cela n'est requise.

Participation

Le capital social de la Société est de 100 000,00 francs suisses et est représenté par 100 000,00 actions, chacune représentant la même part du capital social de la Société. Sur la base de la liste des participants ci-dessus et de la vérification de l'admission à l'assemblée générale des actionnaires, il semble que les propriétaires des 100 000,00 ou 100,0% des actions en circulation et existantes soient présents ou représentés à l'assemblée.

Quorum et procédure de vote

Il n'y a aucune exigence concernant le quorum pour l'examen et le vote sur les questions pertinentes spécifiées dans l'ordre du jour susmentionné de l'assemblée générale annuelle.

Chacune des décisions proposées sur les points pertinents mentionnés dans l'ordre du jour ci-dessus est adoptée si elle est approuvée à la majorité simple des votes valides.

Tiers admis à la réunion

Outre les détenteurs d'instruments financiers admis à l'assemblée, l'assemblée rassemble un certain nombre de personnes, telles que des membres de la direction et des employés de la Société, ainsi que des tiers engagés par la Société pour fournir des services liés à l'assemblée générale des actionnaires. En outre, sur proposition du Président, la réunion permet la présence de la presse.

VÉRIFICATION DE LA CONVOCATION ET DE LA COMPOSITION DE LA RÉUNION

Les déclarations mentionnées ci-dessus du Président sont vérifiées et approuvées par tous les membres de l'assemblée générale des actionnaires. Ensuite, les membres de l'assemblée générale des actionnaires déterminent et confirment que l'assemblée a été convoquée et établie légalement, et sont autorisés à examiner et à voter sur les questions indiquées dans l'ordre du jour de l'assemblée.

ETUDE DES QUESTIONS ET VOTE

Sur proposition du Président, la réunion commence par une discussion des points de l'ordre du jour.

Soumission de documentation

Le Président résume les points de l'ordre du jour de la réunion.

Le président de la réunion soumet à la réunion la documentation suivante, qui était indiquée sur les premiers points de l'ordre du jour de la réunion:

- les comptes annuels obligatoires de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président déclare que ces documents sont fournis aux détenteurs d'instruments financiers émis par la Société conformément à la Charte des sociétés et au Code belge de la société. Le Président déclare également que ces documents sont à la disposition des détenteurs d'instruments financiers émis par la Société et du public sur le site Internet de la Société. Les documents pertinents seront conservés dans les archives de la Société avec le procès-verbal de cette réunion.

Les membres de la réunion se familiarisent avec la documentation présentée. Les membres de la réunion dispensent le président de lire la documentation fournie. Ensuite, les membres de l'assemblée se familiarisent avec la présentation du directeur général de la société sur les activités et les résultats financiers de la société, ainsi que les documents soumis aux membres de l'assemblée. La présentation du directeur général sera conservée dans les archives de l'entreprise avec le procès-verbal de la réunion.

Des questions

Après la présentation susmentionnée, les membres de la réunion ont la possibilité de poser des questions sur les documents présentés lors de la réunion, ainsi que sur les points de l'ordre du jour de la réunion. En réponse aux questions posées par les détenteurs d'instruments financiers émis par la Société concernant divers points de l'ordre du jour de la réunion et la documentation présentée lors de la réunion, le président de la réunion, le directeur général et les autres membres de la réunion fournissent des explications supplémentaires.

Discussion des points de l'ordre du jour et vote

Après cela, sur proposition du Président, les membres de la réunion entament la discussion et le vote sur les points pertinents de l'ordre du jour.

1. Rapports sur les états financiers statutaires

Ce point de l'ordre du jour concerne: la présentation et la discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de vote.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Ce point de l'ordre du jour concerne: l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et la proposition de répartition des résultats des performances.

Après la discussion, la décision suivante est prise:

Les membres de l'assemblée générale des actionnaires approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que la répartition des performances conformément à la proposition du conseil d'administration.

La décision a été adoptée à l'unanimité, comme présenté ci-dessous:

- le nombre de suffrages exprimés: 100 000
- le nombre de voix pour: 100 000
- le nombre de voix contre: /
- se sont abstenus: /

3. Décisions prises concernant le plan de développement de la Société

Compte tenu des recommandations des représentants des succursales de SPA BioTexCom, le Directeur recommande d'approuver les propositions de décisions figurant au point 3 de l'ordre du jour (compte tenu de quelques corrections techniques).

Après la discussion, les décisions suivantes sont prises:

- 1) dans le cadre (a) d'une augmentation du niveau d'infertilité dans le monde, selon les statistiques de l'OMS; (b) les changements attendus dans la législation des États membres de l'UE visant à légaliser le don d'ovocytes; c) le refus des collègues italiens de vendre ou de louer une ancienne clinique de FIV à Milan; les membres de l'assemblée générale des actionnaires autorisent l'administrateur à faire des modifications et des ajouts au plan de développement de SPA BioTexCom en tenant compte des conséquences et des amendements pertinents:
 - a) SPA BioTexCom prévoit d'étendre son réseau de bureaux de représentation dans l'Union européenne; b) le réseau est composé d'agences d'information représentatives et de centres médicaux spécialisés dans le don d'ovocytes à Milan et à Vienne.

La décision a été adoptée à l'unanimité, comme présenté ci-dessous:

- le nombre de suffrages exprimés: 100 000
- le nombre de voix pour: 100 000

- le nombre de voix contre: /
 - se sont abstenus: /
- 2) en relation avec (a) les nombreux faits de fraude de la part des agences dites PMA, qui auraient disparu après la réception du premier paiement des clients; b) la nécessité d'élargir la banque d'ovocytes pour mettre en œuvre des programmes compte tenu de l'augmentation du nombre de clients, qui dépasse actuellement 150 cycles par mois; (c) la responsabilité sociale de SPA BioTexCom et l'amélioration des normes de service à la clientèle, les membres de l'assemblée générale des actionnaires autorisent le directeur à modifier et à compléter le plan de développement de BioTexCom, en tenant compte des conséquences et des modifications pertinentes:
- b) dans le cas d'une demande de passage du programme de PMA (maternité de substitution et don d'ovules) utilisant des ovocytes de donneurs dans un centre médical sous la marque de BioTexCom, l'accord est fait par e-mail, et le premier paiement est effectué au moment de la ponction du donneur d'ovules;
 - b) si le client n'est pas arrivé à la date convenue pour cause de force majeure ou pour une autre bonne raison (grossesse naturelle, divorce, maladie du client), aucun frais ne sera facturé, et les œufs reçus seront cryoconservés dans la banque d'œufs BioTexCom.

La décision a été adoptée à l'unanimité, comme présenté ci-dessous:

- le nombre de suffrages exprimés: 100 000
- le nombre de voix pour: 100 000
- le nombre de voix contre: /
- se sont abstenus: /

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été résolus, ainsi qu'en raison de l'absence de problème de la part des actionnaires, l'assemblée a été déclarée close à 13h25.

Le procès-verbal est signé par le président de réunion en trois exemplaires originaux.

Assuré par signature:

M. Albert Tochilovsky

L'unique actionnaire de la Société